

# Les salles à disposition



**La salle des associations** située sur la place de l'église peut être utilisée par les associations et autres organismes pour des réunions (environ 10 personnes -15m<sup>2</sup>).

**La salle des fêtes**, située route de Lauzerville peut être réservée pour des manifestations festives ou de travail (environ 100 personnes -120 m<sup>2</sup>). Elle est exclusivement louée aux Préservillois. (utilisable jusqu'à 22h maximum, rangement compris)

**La salle socioculturelle de "la fontaine"** , située près de la Mairie, peut être réservée pour des spectacles, des manifestations festives ou de travail. Deux salles sont à disposition : le hall de 150 m<sup>2</sup> et/ou la salle de spectacle de 350m<sup>2</sup>.



***Les réservations sont payantes pour les particuliers et les associations extérieures à Préserville.***

Les tarifs suivants relatifs à l'utilisation des locaux sont fixés par délibération du Conseil Municipal :

## TARIFS SALLE SOCIOCULTURELLE

Tarifs 2 jours (semaine ou week end)\*

	Résidents de Préserville	Extérieurs à Préserville	CAUTION	ARRHES
HALL uniquement	200 euros	1000 euros		

<b>+ OFFICE</b>			<b>5000 euros</b>	<b>30 %</b>
<b>Totalité de la SALLE + OFFICE</b>	<b>800 euros</b>	<b>2000 euros</b>		

### Tarifs journaliers semaine du lundi au vendredi \*

	<b>Résidents de Préserville</b>	<b>Extérieurs à Préserville</b>	<b>CAUTION</b>	<b>ARRHES</b>
<b>HALL uniquement + OFFICE</b>	<b>100 euros</b>	<b>700 euros</b>	<b>5000 euros</b>	<b>30 %</b>
<b>Totalité de la SALLE + OFFICE</b>	<b>500 euros</b>	<b>1500 euros</b>		

Si la remise des clefs a lieu le vendredi matin pour une location le week end, le tarif 2 jours + une journée s'appliquera d'office.

### TELECHARGER LES PHOTOS DE LA SALLE DE LA FONTAINE

[Intérieur](#) [Gradins](#) [Intérieur 2](#) [Hall](#)

**TARIFS SALLE DES FÊTES**    **Route de Lauzerville**

**Location : 50 euros\* - caution : 1000 euros\***

*“ La location de cette salle est consentie uniquement aux préservillois.*

## **SALLE DES ASSOCIATIONS**

Celle-ci est prêtée à titre gracieux aux associations et aux catéchèses dans la mesure des disponibilités.

*“ Toute demande de location implique une inscription préalable en Mairie*

**\* En cas de révision de ces montants, la mise en application ne sera effective que pour les contrats à signer.**